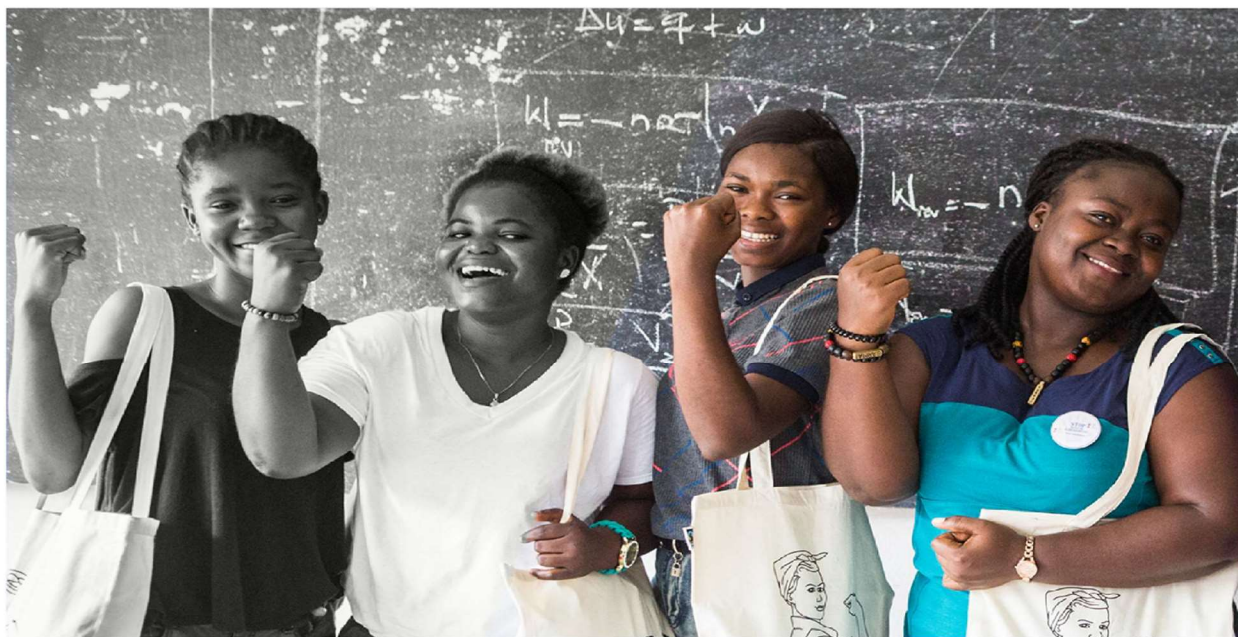




Termes de référence :

Réhabilitation des abris provisoires face aux risques des désastres avec une approche inclusive d'accessibilité et protection des femmes dans la Communes d'Anse à Pitre

Projet : “ Résistance accrue de la population de la ville d'Anse-à- Pitres aux risques naturels et aux pressions et menaces anthropiques »

INTRODUCTION

Alianza por la Solidaridad- Solidaridad Internacional est née avec la vocation de travailler à la création d'un monde meilleur et plus durable pour tous et toutes, indépendamment de leur lieu de naissance ou le lieu choisi comme résidence. Nous investissons tout notre travail, nos connaissances, notre expérience et notre créativité dans la défense et la promotion des droits globaux dans toutes les régions du monde et pour tous les peuples.

Notre travail répond à la défense des droits des migrants, des droits des femmes du monde entier, d'un développement durable et de la défense des droits des personnes touchées par les crises humanitaires. Pour cela, nous savons que nous devons construire une citoyenneté mondiale informée, critique et enthousiaste, désireuse de participer aux changements sociaux nécessaires pour créer un monde qui place au centre de tout, les droits humains. Nous trouvons que le plaidoyer politique est la clé pour y parvenir.

1. INFORMATION SUR LE PROJET

Alianza por la Solidaridad (Solidaridad Internacional) est créé dans le but de renforcer les personnes, leurs collectifs et communautés, pour qu'elles soient capables de prendre en charge leur future et de transformer leurs sociétés, en corrigeant les inégalités de façon durable.

Alianza, en partenariat avec la Coordination Régionale de Organisations du Sud-est (CROSE) travaillent dans le département du Sud-est depuis l'année 2006 dans le domaine du développement rural, l'amélioration de la production agricole, la gestion des risques et des désastres et la promotion de la bonne gouvernance et de l'équité entre les hommes et les femmes.

Alianza et CROSE sont en train d'exécuter le projet " Résistance accrue de la population de la ville d'Anse-à-Pitres aux risques naturels et aux pressions et menaces anthropiques ", (2018-2023) financé par l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement (AECID).

Dans le cadre du projet, il est prévu d'augmenter la couverture végétale dans les bassins versants et micros bassins versants de la rivière de Perdernales , de développer un système d'agroforesterie permettant à la population de planter des arbres forestiers et fruitiers dans les espaces agricoles pour constituer des jardins Lakou et produire des plantules de mangrove pour reconstituer la couverture végétale au niveau des plages de la mer afin de favoriser le développement de la biodiversité et protection des zones côtières .Pour ce un programme de production de plantules forestières , fruitières et de mangrove a été développé pour produire des plantules dans les pépinières communautaires afin d'accompagner les planteurs dans la mise en place d'un système d'agroforesterie pour constituer des jardins Lakou , de développer les techniques de reboisement dans les micro et bassins versant de la rivière de Pedernales et de planter des plantules de mangroves dans les plages au niveau de l'Anse a Pitre .

Face à ces situations critiques, la population recourt le plus souvent à l'exode vers la République Dominique principalement, à la pêche et à la fabrication du charbon de bois, bien que très destructrice pour l'environnement.

Les capacités des communautés pour faire face aux désastres naturels sont faibles. Les populations ne sont pas suffisamment formées ni informées des risques qu'elles encourent et des mesures à prendre pour les réduire. La population ne reconnaît pas les facteurs de risque et ne sait pas ce qu'elle doit faire avant, pendant et après les désastres. La perception des menaces est subjective et il y a encore des pratiques agricoles, d'hygiène, de construction etc. qui perpétuent les risques. Les communautés sont en situation de subsistance et ne peuvent pas investir dans de mesures de mitigation. Il y a une vulnérabilité économique extrême. Face aux catastrophes, les communautés restent isolées, sans communication ni services, vu le mauvais état des routes et le manque d'équipements.

2. OBJET DU SERVICE

L'objet de ce service est la réhabilitation des 1 abri provisoire sélectionné par le projet, face aux risques des désastres avec une approche inclusive d'accessibilité et protection des femmes, dans la Commune d'Anse à Pitre, Les travaux de réhabilitation doivent respecter les spécifications techniques détaillées dans l'annexe 1.

Pour Anse à Pitres :

Abri 1 : Marche Polyvalent de Bony,

En coordination avec la Protection Civile, une étude technique a été réalisé afin d'identifier les spécifications techniques des travaux à réaliser (Annexe 1).

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Réhabilitation des 1 abri provisoire face aux risques des désastres avec une approche inclusive d'accessibilité et protection des femmes dans la Commune d'Anse à Pitres. Les travaux de réhabilitation doivent respecter les spécifications techniques détaillées dans l'annexe 1.

Les obligations de l'entrepreneur sont :

- Organiser les travaux de construction en rédigeant les plans de construction qui seront nécessaires et en prévoyant ou autorisant les installations provisoires et les moyens auxiliaires du chantier.
- Élaborer le plan de sécurité et de santé du chantier en application de l'étude correspondante et, en tout état de cause, prévoir l'exécution de mesures préventives en veillant à ce que ces mesures et le règlement en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail soient respectés.
- Assumer la direction de tout le personnel qui va intervenir sur le chantier et coordonner les interventions des sous-traitants.
- Assurer la convenance de tous les matériaux et éléments de construction qui seront utilisés en vérifiant ceux qui auront été préparés sur le site et en refusant, à sa propre initiative, les éléments fournis ou préfabriqués qui ne posséderaient pas les garanties ou les documents d'aptitude exigés par les normes applicables.
- Conserver le registre des ordres et du suivi du chantier, et approuver les annotations qui y seraient introduites.
- Rendre l'accès facile dans tous les compartiments aux personnes à mobilité réduite (**PMR**)
- Utiliser la main d'œuvre locale tout en favorisant les femmes
- Préparer les certifications partielles des travaux et la proposition de liquidation finale.
- Signer les certificats de réception provisoire et définitive.
- Souscrire les assurances contre les accidents de travail et les dommages aux tiers pendant les travaux.

4. DELAIS D'EXECUTION DU SERVICE

La date limite pour compléter le travail dans son intégralité est le 13 février. Et une semaine plus tard, le 20 février, le rapport final sur les travaux effectués sera remis.

5. SPECIFICATIOS REQUISES

Les spécifications de qualification comprennent :

Capacité financière

1. Situation financière : Soumission des états financiers certifiés des trois dernières années (2021, 2020, 2019) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme
2. Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction : Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de constructions de génie civil qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des 3 dernières années (2021, 2020, 2019)
3. Le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés
4. Le Soumissionnaire doit prévoir des garanties de bonne exécution et des garanties d'avance, qui seront fixées dans le contrat.

La garantie de bonne exécution sera de 5% du montant du Marché, délivrée par une institution agréée par le Ministère de l'Économie et des Finances et qui sera libérée à la réception provisoire. Retenue de garantie
La retenue de garantie sera de 5% du montant du marché.

Expériences :

1. Expériences générales en construction :

Expérience de travaux à titre d'entrepreneur principal au cours trois dernières années (2021, 2020, 2019) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. NB: Toute référence qui n'est pas accompagnée d'une attestation précisant la nature, l'importance et le montant des travaux, les délais d'exécution et qui n'est pas attestée et certifiée par un maître d'ouvrage ne sera pas prise en considération quelle que soit son importance

2. Expériences spécifiques de construction :

Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins deux abris au cours des cinq dernières années. Les travaux doivent être terminés pour l'essentiel, doivent être similaires aux travaux objet du présent offre. NB: Toute référence qui n'est pas accompagnée d'une attestation précisant la nature, l'importance et le montant des travaux, les délais d'exécution et qui n'est pas attestée et certifiée par un maître d'ouvrage ne sera pas prise en considération quelle que soit son importance

6. CRITÈRES D'EXCLUSION

Sont exclus les fournisseurs :

1. qui sont en état de faillite ou qui font l'objet d'une procédure de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat ou de cessation d'activité, ou sont dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
2. qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;

3. qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que le Comité des achats peut justifier ;
4. qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales en matière de travail du pays (Haïti) et du pays où ils sont établis (fournisseurs non nationaux) ;
5. qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union Européenne ;
6. qui font l'objet actuellement des pénalités administratives visées à l'article 96 (1) du Règlement Financier (Budget Général) / Article 99 du Règlement Financier (Dixième FED).

En outre, sont exclus de l'adjudication d'un marché les fournisseurs qui, à la suite de la procédure de passation du marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention :

1. se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
2. se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le Comité des achats pour pouvoir participer à la procédure, ou n'ont pas fourni ces renseignements ;
3. se trouvent dans une des situations d'exclusion de la procédure de passation de marchés indiquées plus haut lors de la procédure d'adjudication.

Le fournisseur retenu devra signer une déclaration, à joindre à leur demande, confirmant que leur établissement ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux points a), b), c), d), e) ou f) ci-dessus.

7. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'appel d'offres complet est en français. Les candidats/es intéressés/ées par la présente offre sont invités à faire parvenir un dossier de candidature comprenant :

1. Une offre financière détaillée d'accord aux spécifications techniques décrites dans l'annexe 1
2. Certificats d'expériences
3. Attestations de la capacité financière

Le montant maximum disponible pour cette prestation est de 25.000 USD (*tous les impôts compris*).

Paiements

- ✓ **Versement 1 : 60%** à verser pour réaliser **100%** des travaux
- ✓ **Versement 4 : 40%** à verser (voir contrat des travaux) après les visites et le rapport de réception définitive des travaux.

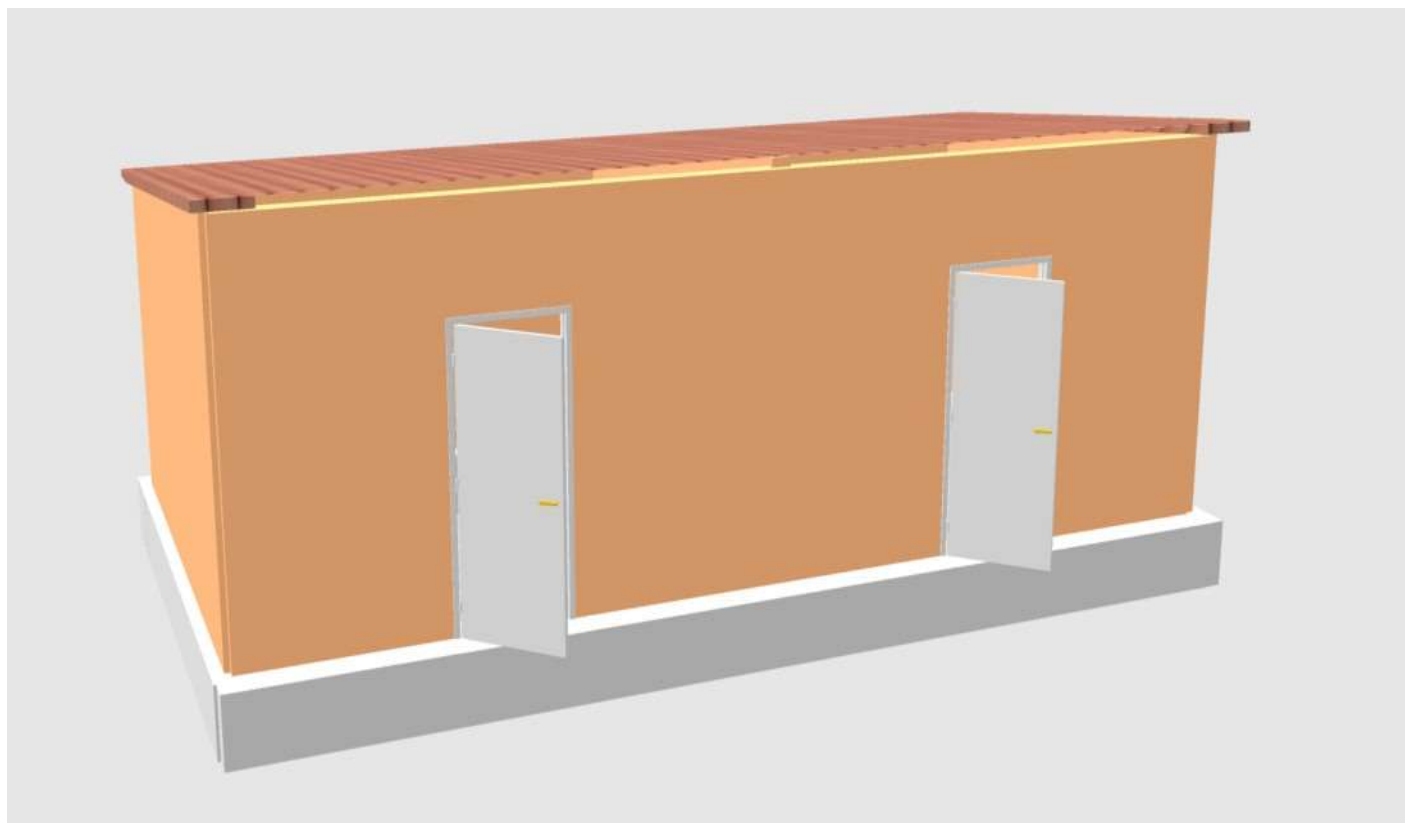
Les intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir un dossier complet via courriel portant la mention « **Abris provisoires Anse à Pitre** » au plus tard le **30 décembre de 2022** aux adresses suivantes : jreyes@aporsolidaridad.org ; jbgilda@aporsolidaridad.org

NB : Seuls les candidats/es sur dossier présélectionnés/es seront contactés/es. Alianza applique dans les processus de sélection de personnel et services le principe de non-discrimination de genre, race, religion, situation d'handicap ou orientation sexuelle.

Les femmes sont fortement encouragées à déposer leur candidature.

ANNEXE 1

Réhabilitation abri provisoire dans la commune d' Anse à Pitres : le marche Bony dans la 1ere section Boucan Guillaume



Sommaire

- I. Présentation de la commune d Anse – a – Pitre**
- II. Objectif général**
- III. Objectif spécifique**
- IV. Méthodologie**
 - a. Phase préparation
 - b. Entretien et groupe de discussion
 - c. Collectés des données
 - d. Résumé et élaboration
 - e. Paramètre sphère à respectés
- V. Réhabilitation du Marche de Bony**
 - a. Structure de bâtiment
 - b. Capacité de l’abri.
 - c. .Aménagement du bloc sanitaire
 - d. Partie Homme
 - e. Partie Femme
 - f. Fosse septique
 - g. Aménagement au niveau des fenêtres
 - h. Structure de l’abri.
 - i. L’électricité
 - j. Route d’évacuation
 - k. Peinture.
 - l. Les besoins et ustensile de cuisine,
- VI. Budget**
- VII. Plan du bâtiment**

I. Présentation de la commune

Cette Anse-à-Pitres est une des 10 Communes du Département du Sud-Est et l'une de 4 Communes de l'Arrondissement de Belle-Anse. Elle est bordée au Nord par le Département de l'Ouest (Forêt des Pins), à l'Est par la République Dominicaine, au Sud par la mer des Caraïbes et à l'Ouest par la Commune de Thiotte. Elle a une superficie de 185,19 Km² et compte environ

27 400 habitants. La Commune a deux Section Communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme), un centre-ville (Anse-à-Pitres) et un quartier (Banane). Elle est située à la frontière avec la République Dominicaine.

La ville d'Anse-à-Pitres est située à l'extrême Sud-Est du Département, à environ 150 kilomètres de la ville de Jacmel et de 50 kilomètres de la ville de Thiotte. Elle est aussi frontalière à la ville de Pedernales située en République Dominicaine. La ville vit principalement du commerce avec le pays voisin.

La première Section Communale de Boucan Guillaume n'est pas très peuplée à cause de ses caractéristiques bioclimatiques (sols rocheux et arides) et climat très sec. La population se concentre dans le quartier de Banane et dans les localités de Bony et Boucan Guillaume, au long de la route principale allant d'Anse-à-Pitres à Thiotte et puis Port-au-Prince. Les familles

vivent de l'agriculture de subsistance (maïs et haricots), du petit élevage (cabris, vaches, poules et cochons), du travail journalier (maçons, forgerons, marchands, etc.) et de la production et vente de charbon de bois. Cette pratique est particulièrement diffusée puisque représente un moyen d'existence alternatif à l'agriculture, trop gourmande en eau. La pluviométrie très basse et la rareté d'eau de surface et souterraine rendent les habitants de cette zone plus résilients à la sécheresse par rapport aux familles de la Section Communale de Bois d'Orme.

Au long de la côte, nous rencontrons deux localités : Point-à-Lagène et Recif. La population de ces villages vit principalement de la pêche et des relations commerciales maritimes avec Grand Gosier et Anse-à-Pitres. La difficulté constante d'approvisionnement en eau (pluviométrie très basse et ressources en eau souterraines saumâtres) a amené les habitants à identifier des stratégies de survie moins dépendantes de l'eau de pluie ou de l'eau du sous-sol (pêche et achat d'eau à *Pedernales*, en République Dominicaine).

La population de Bois d'Orme est répartie dans toute la Section Communale et notamment au long des routes. Nous pouvons identifier deux grandes zones : Haut Bois d'Orme et Bas Bois d'Orme. En général, les familles vivent de l'agriculture de subsistance (cultures maraichères pour celles habitant à Haut BdO, café, bananes et maïs pour celles de Bas BdO), du petit élevage (cabris, vaches, poules et cochons) et du travail journalier (maçons, forgerons, marchands, etc.).

Haut Bois d'Orme, la partie Nord de la Section Communale, est la plus exposée à la sécheresse puisqu'il s'agit d'une zone normalement pluvieuse et humide avec des cultures fortement dépendant de la pluie. Toutefois, toute Bois d'Orme est sensible à l'aléa puisque ses habitants n'ont pas encore développé de stratégies d'adaptation aux périodes sèches prolongées (ex. pas de moyens de vie alternatifs, pas de systèmes de stockage de l'eau, etc.). De plus, il s'agit de population très isolées à cause du très mauvais état des routes. On enregistre une absence presque totale de services publics (centres de santé, écoles, etc.).

Dans le cadre de l'implémentation de ce projet il était convenu qu'on réhabilite deux abris dans la commune soient un à Boucan Guillaume et l'autre à Bois d'Orme.

I. Objectif General

Réduits les facteurs de vulnérabilité de la population d'Anse à Pitre face aux risques naturels et menaces à caractère anthropique

II. Object Spécifique

Augmenté la résilience de la population de la commune d'Anse-à-Pitre face aux risques naturels et aux pressions et menaces anthropiques.

III. Méthodologie

La méthodologie pour atteindre l'objectif de cette étude comporte plusieurs étapes, dans les processus participatif qui impliqueront la participation des différents acteurs concernés principalement les autorités, locales et d'autres notables de la population.

A - Phase préparation.

Identification du terrain

Elaboration du rapport

B - Entretiens et groupe de discussion

Dans cette phase, nous avons l'intention d'organiser des réunions avec les autorités locales, la mairie les responsables d'école et la marché, habitudes et faire une proposition adoptée pour les différents sites dans la zone d'intervention. Il y aura des discussions avec la population de la zone.

C - Collectés des données

Au cours de cette phase, toutes les informations nécessaires pour atteindre les objectifs seront recueillir seront à la fois quantitatives et outils techniques inclus dans le thème de l'étude et la proposition.

D - Résumé et élaboration.

Après la phase du terrain, les infraction seront compilées et seront envoyées à l'équipe pour l'assistance technique.

E - Paramètre sphère.

Suivant les normes sphères.

- 1) Toutes les mesures possibles pour atténuer les souffrances humaines causées par les calamités au les conflits seront prises en charge.
- 2) Les constructions seront d'accès faciles soit en aménagent les routes d'évacuation ou en construisant des rampes qui vont permettre aux besoins spéciaux de se rendre aux abris sans la moindre difficulté.
- 3) Les personnes affectées par une catastrophe, on le doit de vivre dans la dignité et par conséquent de recevoir une assistance.

Reconnaitre les vulnérabilités et les capacités des populations affectées par une catastrophe.

Afin de développer les stratégies d'adaptions des personnes affectées Par une catastrophe, il est important de connaitre les vulnérabilités, besoins et capacités des groupes affectés. Tous les besoins seront pris en compte dans le cadre de la réhabilitation des abris.

VII. Réhabilitation du Marche de Bony

Structure de l'abri.

L'ossature des colonnes sont de dimension 12cm x 17cm constitues d'acier 6 armatures $\phi \frac{1}{2}$ lie par des cadres $\phi \frac{3}{8}$. Des poutres de 20cm qui sont lies aux colonnes.

Capacité de l'abri

Pour la marche polyvalente de Bony l'abri à une superficie de 240 m² avec une moyenne standard de 12m² par famille, on pourra accueillir 20 familles.

Aménagement du bloc sanitaire

Réaménagement du bloc sanitaire de longueur de 4 m de long et 4m de larg.

Le bloc sanitaire sera composé de deux (2) parties :

Partie Homme

- 1) 4WC, 3 lavabos, 2 urinoirs.
- 2) Un bassin comme baignoire

Partie Femme

- 1) 3WC, 3 lavabos, 2 urinoirs et une baignoire en porcelaine

Fosse septique :

Qui assure la liquéfaction partielle des matières polluantes concentrées dans les eaux usées.

Aménagement au niveau des fenêtres

D'autres fenêtres en fer forgé seront ajoutées pour assurer la sécurité des personnes.

Structure de l'abri.

L'ossature des colonnes sont de dimension 12cm x 17cm constituées d'acier 6 armatures $\phi \frac{1}{2}$ liées par des cadres $\phi \frac{3}{8}$. Des poutres de 20cm qui sont liées aux colonnes.

L'électricité :

La distribution sera assurée par le général électrique qui sera muni de disjoncteurs. Ses conduits en plastiques seront placés sur les murs à ce que les différentes prises et les lampes soient alimentées avec des panneaux solaires

Route d'évacuation

Une route d'évacuation de 100m de longueur.

Peinture.

Une couche de peinture de type « Vlou » sur les murs.

Aménagement du bloc sanitaire

Réaménagement du bloc sanitaire de longueur de 4 m de long et 4m de larg.

Le bloc sanitaire sera composé de deux (2) parties :

Partie Homme

- 3) 4WC, 3 lavabos, 2 urinoirs.
- 4) Un bassin comme baignoire

Partie Femme

- 2) 3WC, 3 lavabos, 2 urinoirs et une baignoire en porcelaine

Fosse septique :

Qui assure la liquéfaction partielle des matières polluantes concentrées dans les eaux usées.

Aménagement au niveau des fenêtres

D'autres fenêtres en fer forgé seront ajoutées pour assurer la sécurité des personnes.

Structure de l'abri.

L'ossature des colonnes sont de dimension 12cm x 17cm constituées d'acier 6 armatures $\phi \frac{1}{2}$ liées par des cadres $\phi \frac{3}{8}$. Des poutres de 20cm qui sont liées aux colonnes.

L'électricité :

La distribution sera assurée par le général électrique qui sera muni de disjoncteurs. Ses conduits en plastiques seront placés sur les murs à ce que les différentes prises et les lampes soient alimentées avec des panneaux solaires

Route d'évacuation

Une route d'évacuation de 100m de longueur.

Peinture.

Une couche de peinture de type « Vlou » sur les murs.

Les besoins et ustensile de cuisine,

Description	Unite	Quantité
Cuillère		20Dz
Couteau		4
Assiette		120
Gobelet		120
Table		2
Laine		40
Drap		60
Réchaud		4
Chaudière		4

Grille Budgétaire

Description	Quantité	Unité	P. Unité	P.Total
Ficelle	1	Rouleau	350	350
Bois dur	3	Douzaine	250	750
Récipients	15	U	150	2250
Spray	1	U	300	300
Location		U		75000
Clou béton	1	Boîte	250	250
Clou 3" et 4"	2	Caisse	4000	8000
Fer ½	1	Tonne	110000	110000
Fer ¾	½	Tonne	110000	55000
Fer ¼	½	Tonne	110000	55000
Fil a ligature	2	Rouleau	7500	15000
Lame scie	4	U	150	600
Sable noir	48	m³	1166	55968
Sable blanc	6	m³	1666	9996
Roche	5	Camion	6000	30000
Remblais	4	Camion	5000	20000

Gravier	36	m ³	1500	54000
Ciment	1000	Sac	1250	1250000
Eau	2	Camion	2500	5000
Bloc	700	U	75	525000
Penture	3	Gallon de 5 bokits	7000	21000
Céramique	60	m ²	1802.5	108150
Main d'œuvre				150000
Transport		%		20000
Electricité et Mat éclectique (panneau solaire, batterie)				180000
Plomberie et Mat. Plomberie (pompe, château d'eau)				125000
TOTALE GÉNÉRALE				HTG 2876614

